



# LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

## Commune d'Aurières

Janvier 2023

### Bonne et heureuse année 2023

#### **Edito**

Peut-être serez-vous surpris en ce début d'année, de retrouver des nouvelles de la commune sous la forme d'une lettre d'informations et non plus par l'intermédiaire d'un bulletin municipal. Ce choix répond à plusieurs constats. En effet, à l'heure du numérique, la commune a créé un site internet opérationnel depuis juin 2022. Il propose les informations utiles en termes d'actualités, de démarches administratives ou encore de disponibilité de la salle polyvalente. Actualisé régulièrement, il permet de répondre plus rapidement aux interrogations. D'autre part, les économies réalisées sont importantes pour la municipalité. En complément, la lettre d'information sera un moyen de renseigner tous les habitants sur la vie de leur commune à différentes périodes de l'année.

Rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://www.aurieres.fr/>

#### **Remaniement du Conseil municipal**

La fin de l'année 2022 a été marquée par la démission du Maire, se retirant également du Conseil municipal. Premier édile depuis 1995, et avant cela Premier adjoint, Alain FARGEIX s'est investi pendant plus de trente ans pour la commune et auprès de ses administrés. Reconnu pour ses compétences indéniables, il a œuvré pour faire évoluer la municipalité avec un dévouement sans faille.

Il se retire pour raisons personnelles à mi-mandat.

Depuis le 31 décembre 2022, Hervé MAZUEL, en sa qualité de premier adjoint, assure la continuité. Il s'agira dans un premier temps d'organiser des élections municipales afin d'élire un nouveau conseiller pour compléter le Conseil municipal.

Cette étape réalisée, le Conseil municipal désignera alors un Maire et ses adjoints.

Ceci pourrait se dérouler courant Mars mais cela reste à confirmer par les services de la préfecture

Terminons ces quelques lignes par un simple mais sincère MERCI Alain !



Un relevé des compteurs d'eau sera fait courant Février par un agent municipal ou un élu  
Merci de lui réserver le meilleur accueil

## Installation d'un défibrillateur



Dans un souci de sécurité de tous et pour une intervention plus efficace, un défibrillateur a été installé sur la commune. Au regard de son importante fréquentation, il se situe à la salle polyvalente, 3 rue de la Planèze, sur le mur Est. Ce dispositif d'urgence dispose d'une notice manuscrite et audio assurant une grande facilité d'utilisation.

## Eclairage public



Les horaires d'éclairage public sont désormais modifiés par soucis d'économie énergétique et environnemental (pollution lumineuse, émission de gaz à effet de serre). L'éclairage public sera éteint de 22h à 6h et ne sera pas allumé durant les mois de juin, juillet et août.

## DIVERS

### Travaux

Les travaux du presbytère sont désormais terminés. Les trois logements sont actuellement occupés. Les WC publics et l'ancien garage des pompiers ont aussi bénéficié d'une rénovation afin d'harmoniser l'ensemble architectural. Si le premier a gardé sa fonction première, le second est désormais un local mis à la disposition d'associations.

### Aire de jeux

Des dégradations ont été observées au niveau de l'aire de jeux pour enfants. Plus que de la malveillance, il semblerait qu'il s'agisse d'une mauvaise utilisation des jeux mis à disposition. Nous attirons votre vigilance quant à l'utilisation de ceux-ci qui sont destinés uniquement à de jeunes enfants. Par avance, merci.

### Circulation

Afin de limiter la vitesse dans le village, des « STOP » ont été installés au carrefour de la rue des Montades et des rues de la Sagne et des Bergers. Ces modifications, dont l'objectif est avant tout sécuritaire face aux incivilités liées au code de la route, se poursuivront avec la mise en place de passages surélevés aux entrées du village.

### Rappel Arrêté préfectoral du 26 juillet 1994

« Les propriétaires et possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage »

**Le Conseil municipal**